

MINISTÈRE DES DOMAINES, DU CADASTRE  
ET DES AFFAIRES FONCIERES

MINISTRY OF STATE PROPERTY, SURVEYS  
AND LAND TENURE

DECISION N° 01121 /D/MINDCAF/SG/DAG/SDBMM/SMP/2025 du 7 AVR 2025  
portant attribution de l'Appel d'Offres National Ouvert N°000002/AONO/MINDCAF/CIPM/2025 du 20  
février 2025 pour la Densification des Points du Réseau Géodésique National Unique de Référence et  
Matérialisé au sol le long du Corridor Batchenga-Ntui-Yoko-Tibati-Ngaoundéré dans le cadre du Plan  
Intégré d'Import Substitution Agricole et Halieutique (PIISAH).

LE MINISTRE DES DOMAINES, DU CADASTRE ET DES AFFAIRES FONCIERES

Vu la Constitution ;

Vu la loi N°2018/012 du 18 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat ;

Vu la Loi N° 2024/013 du 23 décembre 2024 portant Loi de Finances de la République du Cameroun  
pour l'exercice 2025 ;

Vu le Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le Décret N°2019/001 du 04 janvier portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du  
Gouvernement ;

Vu le Décret N°2019/002 du 04 janvier portant réaménagement du Gouvernement ;

Vu le Décret N°2012/390 du 18 septembre 2012 portant organisation du Ministère des Domaines,  
du Cadastre et des Affaires Foncières ;

Vu le Décret N°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des  
Commissions de Passation des Marchés Publics, modifié et complété par le décret N°2013/271 du  
05 août 2013 ;

Vu la Circulaire N°00013995/C/MINFI du 31 décembre 2024 portant Instructions relatives à  
l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des  
Autres Entités Publiques pour l'exercice 2025 ;

Vu l'Avis d'Appel d'Offres National Ouvert N°000002/AONO/MINDCAF/CIPM/2025 du 20  
février 2025 pour la Densification des Points du Réseau Géodésique National Unique de  
Référence et Matérialisé au sol le long du Corridor Batchenga-Ntui-Yoko-Tibati-Ngaoundéré  
dans le cadre du Plan Intégré d'Import Substitution Agricole et Halieutique (PIISAH) ;

Vu la proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès du  
Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières en date du 10 avril 2025 ;

Considérant les nécessités de service

DECIDE :

Article 1<sup>er</sup> : Le Soumissionnaire POLYGONE SARL est pour compter de la date de signature de la présente  
décision, désigné attributaire de l'Avis d'Appel d'Offres National Ouvert N°000002/AONO/MINDCAF  
/CIPM/2025 du 20 février 2025 pour la Densification des Points du Réseau Géodésique National  
Unique de Référence et Matérialisé au sol le long du Corridor Batchenga-Ntui-Yoko-Tibati-  
Ngaoundéré dans le cadre du Plan Intégré d'Import Substitution Agricole et Halieutique (PIISAH),  
d'un montant TTC de FCFA quatre-vingt-cinq millions neuf cent soixante-sept mille trois cent vingt-  
cinq (85 967 325), et pour un délai d'exécution de six (06) mois.

Article 2 : Le Directeur de cette Entreprise est invité à se présenter au Service des Marchés Publics du  
MINDCAF, à la porte N°232 de l'Immeuble Ministériel N°2, pour l'établissement et la signature du contrat  
y afférent. /-

Annulations :  
- MINMAP  
- ARMP

Yaoundé, le 7 AVR 2025

LE MINISTÈRE DES DOMAINES, DU CADASTRE

ET DES AFFAIRES FONCIERES



*Henri Eyebe Ayissi*